

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, le député spéculait purement et simplement car aucun ordre de ce genre n'a été donné. Le choix des timbres émis dans le cadre du programme de timbres pour une année donnée n'est arrêté qu'à la toute fin de l'année précédente, ce qui veut dire qu'aucun plan n'a encore été établi pour 1983. Je m'étonne que le député prétende que le portrait de la Reine n'apparaîtra pas sur les timbres de 1983. J'ai bien peur que quelqu'un n'essaie de faire croire le contraire. Beaucoup de députés de l'opposition ont accusé le premier ministre d'être un antimonarchiste. Je pense qu'il a montré sa fidélité à Sa Majesté la Reine la semaine dernière et je veux croire que le député en fera de même.

M. Bradley: Madame le Président, ces suppositions émanent directement du service du design des timbres. Étant donné que le ministre n'a ni confirmé ni infirmé cette nouvelle, j'en déduis que l'ordre a bien été donné.

LA RÉDUCTION DES TARIFS POSTAUX POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre doit savoir, d'après le courrier qu'il reçoit, que les vieillards et les handicapés du Canada comptent presque entièrement sur le courrier pour communiquer avec leurs amis et les êtres qui leur sont chers. Il doit savoir également que la hausse considérable du tarif postal proposée par le gouvernement sera extrêmement préjudiciable aux personnes à revenus fixes. Le ministre songe-t-il à accorder une aide quelconque aux vieillards et aux handicapés, peut-être en émettant un timbre spécial qui coûterait la moitié du tarif de la première classe?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense que l'honorable député n'a pas compris ma réponse de tout à l'heure. J'ai nié catégoriquement que la division des timbres de mon ministère ait reçu l'ordre de ne pas publier de timbres à l'effigie de la Reine en 1983. J'ai nié cette assertion, et si cela peut apaiser le député de l'opposition, je peux lui dire que je n'ai pas donné d'ordre non plus, ni pour 1983, ni pour 1984, ni pour 1985, ni même pour 1986 ou 1987, si cela fait son affaire.

Quant à la question de l'aide qui peut être donnée aux personnes handicapées, je suis convaincu que tous les députés des deux côtés de la Chambre sont sympathiques aux problèmes de ces personnes. Mais je ne crois pas que la nouvelle corporation des Postes doive faire les frais de ce genre de programme d'aide. Il existe au sein du gouvernement canadien, ou à d'autres niveaux de gouvernements, des programmes visant à venir en aide à ceux qui en ont besoin, et je ne crois pas que l'on doive utiliser la Corporation des Postes à cet effet.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

L'IMPOSITION DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre se souvien-

Questions orales

dra que son prédécesseur nous avait appris au début de l'année qu'il allait saisir le cabinet des dispositions fiscales proposées par l'Organisation bénévole nationale. Le ministre voudrait-il nous dire s'il a réussi à convaincre le gouvernement d'adopter ces propositions?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, il est exact que l'ancien secrétaire d'État avait pris cet engagement. Comme je viens de reprendre ce portefeuille, je verrai à ce que le cabinet ait l'occasion d'examiner une proposition concrète. En ce moment, mes collaborateurs rédigent un document sur ces dispositions qui sera présenté au cabinet. Je peux garantir au député que la question sera étudiée dans un délai raisonnable.

ON DEMANDE D'EXEMPTER LE SECTEUR PRIVÉ DE LA HAUSSE DES TARIFS POSTAUX

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, je n'ai pas entendu le secrétaire d'État préciser à la Chambre quand il se propose de défendre ces propositions devant le cabinet. À l'occasion de Consultation 81, on avait laissé entendre aux organismes bénévoles que le gouvernement se disposait à prendre des mesures. Aujourd'hui, il se contente d'une seule, soit l'augmentation des tarifs postaux.

Le ministre est-il prêt à s'engager au nom des 3 millions et plus de Canadiens qui aident les organismes bénévoles de leur temps et de leur argent? Est-il disposé à intervenir en leur faveur pour les soulager de la hausse massive des tarifs postaux?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, depuis que j'exerce les fonctions de secrétaire d'État, je me suis entretenu avec des représentants de l'Organisation bénévole nationale. Je rappelle que le gouvernement reconnaît l'importance fondamentale de l'action sociale des organismes bénévoles, dont l'œuvre est considérable. D'une certaine manière, ils représentent une institution clé de notre pays et le gouvernement continuera d'accorder son appui aux propositions que ces organismes lui présentent.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Ce dernier sait-il qu'au cours des dix prochaines années, l'on consacra à la construction de plates-formes marines la somme d'environ 33 milliards de dollars, dont 1.3 milliard l'année prochaine et 1.8 milliard l'année suivante? Le ministre n'a eu de cesse de promettre à la Chambre qu'il présenterait aux Canadiens une politique cohérente en matière de construction navale. Le 8 juillet 1980, il nous a promis ce programme pour le début de l'automne; le 15 juillet, il renouveau sa promesse; son secrétaire parlementaire et le premier ministre l'ont eux aussi promis. Or, nous sommes déjà à la fin de l'automne 1981; où est donc ce programme de construction navale qui permettra aux Canadiens de profiter des avantages que procurera au pays cette industrie?